

La Conférence internationale du Travail s'achève par l'adoption de la première Convention sur le travail décent dans l'économie des plateformes

Les gouvernements, les employeurs et les travailleurs réaffirment l'importance du dialogue social pour relever les défis actuels et futurs du monde du travail.

GENÈVE (OIT Infos) – La 114e Conférence internationale du Travail s'est achevée le 12 juin avec l'adoption des premières normes internationales du travail visant à améliorer les conditions de travail de millions de personnes qui gagnent leur vie grâce aux plateformes numériques. La nouvelle Convention concernant le travail décent dans l'économie des plateformes représente une étape décisive dans les efforts mondiaux visant à garantir que l'innovation technologique et les nouveaux modèles économiques s'accompagnent du respect des droits des travailleurs, d'une concurrence équitable et d'une croissance économique durable.

La Convention (C193) invite les États membres à veiller à ce que les travailleurs des plateformes numériques jouissent des droits fondamentaux au travail, notamment la liberté d'association et le droit de négociation collective, la protection contre la discrimination, le travail des enfants et le travail forcé, ainsi que le droit à un environnement de travail sûr et sain.

Reconnaissant à la fois les opportunités et les défis liés aux plateformes de travail numériques, la Convention étend les droits, auparavant réservés aux salariés dans les conventions, aux personnes ne relevant pas d'une relation de travail, notamment dans des domaines tels que la sécurité et la santé au travail ainsi que la cessation d'emploi ou la suspension d'activité.

Elle encourage également les États membres à garantir une rémunération adéquate ou un paiement approprié à tous les travailleurs, y compris ceux qui ne sont pas liés par une relation d'emploi. En outre, la Convention aborde des questions telles que la protection contre la violence et le harcèlement, ainsi que la protection des données et de la vie privée des travailleurs. Elle établit des garanties pour l'utilisation responsable des systèmes automatisés et des algorithmes, notamment des exigences en matière de transparence et d'accès à des mécanismes de réexamen des décisions.

La nouvelle norme s'applique à toutes les plateformes de travail numérique et étend des protections essentielles à tous les travailleurs de plateforme, quelle que soit la classification de leur statut professionnel en vertu du droit national.

Dans son discours de clôture, le Directeur général de l'OIT, Gilbert F. Houngbo, a souligné l'importance de ce résultat obtenu par la Conférence. « Nous étions conscients que les yeux et les oreilles de millions de travailleurs et de plateformes de travail numérique étaient braqués sur nous. Ils attendaient les résultats de ces journées intenses de délibération. Nous ne pouvions pas les décevoir, et vous avez montré une fois de plus que l'OIT reste capable de façonner le présent et l'avenir du travail. »

Se référant à son rapport intitulé *À l'heure des choix: Mettre l'intelligence artificielle au service du travail décent*, M. Houngbo a souligné la nécessité d'une coopération internationale pour garantir un partage équitable des bénéfices de l'intelligence artificielle. « Notre mission consiste à veiller à ce que tous les pays, toutes les entreprises et tous les travailleurs aient une chance équitable de participer à cette transformation et d'en tirer profit » et « à faire en sorte que l'IA favorise le travail décent pour tous grâce à une approche centrée sur l'humain ».

La Conférence a également examiné un certain nombre de questions qui façonnent l'avenir du travail à travers le monde.

La CIT a adopté une résolution et des conclusions sur l'égalité des genres dans le monde du travail, réaffirmant que l'égalité des chances entre les femmes et les hommes est essentielle au travail décent et à la justice sociale. Les conclusions appellent à prendre des mesures pour aider davantage de femmes à accéder à des emplois de qualité, renforcer les services de soins et la protection sociale, et veiller à ce que les changements dans l'économie et sur le marché du travail profitent à tous.

Les participants ont également adopté une résolution et des conclusions sur le dialogue social et le tripartisme, réaffirmant l'importance de la collaboration entre les gouvernements, les employeurs et les travailleurs pour relever les défis du monde du travail. Les conclusions soulignent la nécessité de protéger les droits des travailleurs et des employeurs à s'organiser et à être représentés, et appellent à une coopération et à un dialogue renforcés pour contribuer à l'élaboration de politiques du travail équitables et efficaces. Elles fournissent également des orientations pour le soutien futur de l'OIT visant à renforcer le dialogue social aux niveaux national, sectoriel et sur le lieu de travail.

Le Comité de la Conférence sur l'application des normes, qui marque cette année son 100e anniversaire, a examiné la manière dont les pays appliquent les normes internationales du travail dans la loi et dans la

pratique. Les délégués ont discuté du rôle de l'emploi et du travail décent dans la consolidation de la paix et le renforcement de la résilience en temps de crise et de reprise. Le Comité a en outre tenu des séances spéciales consacrées le Bélarus et le Myanmar et examiné 23 cas individuels de pays concernant l'application des normes internationales du travail.

La CIT a également enregistré des progrès dans la ratification des normes internationales du travail, avec 13 instruments de ratification provenant de neuf États membres enregistrés au cours de la session. Parmi ceux-ci figuraient sept ratifications de conventions fondamentales sur le travail forcé et la sécurité et la santé au travail, ainsi que six conventions techniques.

La 114e CIT s'est tenue à Genève du 1er au 12 juin 2026. Elle a réuni plus de 5 700 délégués représentant les gouvernements, ainsi que les organisations d'employeurs et de travailleurs. La CIT est la réunion annuelle des 187 États membres de l'OIT, l'agence spécialisée des Nations Unies pour le monde du travail.

<https://www.ilo.org/fr/resource/actualites/ilc/ilc114/la-conference-internationale-du-travail-sacheve-par-ladoption-de-la>

International Labour Conference ends with adoption of the first Convention on decent work in the platform economy

<https://www.ilo.org/resource/news/ilc/ilc114/international-labour-conference-ends-adoption-first-convention-decent-work>

La Conferencia Internacional del Trabajo concluye con la adopción del primer Convenio sobre el trabajo decente en la economía de plataformas

<https://www.ilo.org/es/resource/noticias/ilc/ilc114/la-conferencia-internacional-del-trabajo-concluye-con-la-adopcion-del>

La Conferenza internazionale del lavoro si conclude con l'adozione della prima Convenzione sul lavoro dignitoso nell'economia delle piattaforme

<https://www.ilo.org/it/resource/notizie/la-conferenza-internazionale-del-lavoro-si-conclude-con-ladozione-della>

Conferência Internacional do Trabalho termina com a adoção da primeira Convenção sobre trabalho decente na economia de plataformas

<https://www.ilo.org/pt-pt/resource/noticias/conferencia-internacional-do-trabalho-termina-com-adocao-da-primeira>

Hội nghị Lao động Quốc tế bế mạc với việc thông qua Công ước đầu tiên về việc làm thỏa đáng trong kinh tế nền tảng

<https://www.ilo.org/vi/resource/tin-tuc/ilc/ilc114/hoi-nghi-lao-dong-quoc-tai-be-mac-voi-viec-thong-qua-cong-uc-dau-tien-ve>

第114届国际劳工大会闭幕 全球首个平台经济体面劳动公约正式通过
<https://www.ilo.org/zh-hans/resource/新闻/ilc/ilc114/第114届国际劳工大会闭幕-全球首个平台经济体面劳动公约正式通过>